

Zeitschrift: Sinfonia : offizielles Organ des Eidgenössischen Orchesterverband =
organe officiel de la Société fédérale des orchestres

Band: 24 (1963)

Heft: 7-8

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

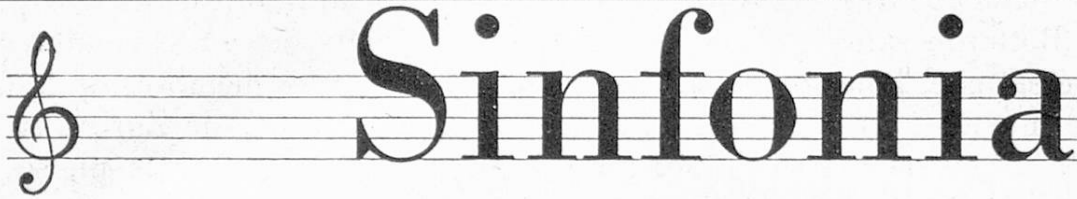
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1092



Schweizerische Monatszeitschrift für Orchester- und Hausmusik
Offizielles Organ des Eidg. Orchesterverbandes

Revue suisse mensuelle pour l'orchestre et la musique de chambre
Organe officiel de la Société Fédérale des Orchestres

Erscheint ein- bis zweimonatlich / Paraît tous les un ou deux mois

Redaktion: Prof. Dr. A.-E. Cherbuliez, Häldeliweg 17, Zürich 7144

*Procès-verbal de la 43^{ème} Assemblée des Délégués
de la Société Fédérale des Orchestres, le 5 mai 1963 à Willisau*

Ordre du jour:

1. Salutations.
2. Nomination des scrutateurs et contrôle des présences.
3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 6 mai 1962 à Moutier.
4. Rapport annuel 1962.
5. Rapport de la bibliothèque 1962.
6. Comptes 1962 et rapport des réviseurs.
7. Propositions du comité central.
8. Propositions des sections.
9. Fixation de la cotisation 1963.
10. Budget 1963.
11. Nomination d'un nouveau président central.
12. Nomination d'une section vérificatrice.
13. Désignation du lieu de la prochaine assemblée des délégués.
14. Divers et imprévus.
15. Nomination des vétérans.

1. Salutations. Avant de saluer l'assemblée, le président central Botteron signale un changement à l'ordre du jour. Le point 11 sera traité après le 4 pour